

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2007

L'an deux mil sept, le 13 Avril à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,  
Mrs. FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme CROS-GIMBERT, pouvoir à JM DELAMARE  
M. BERLY, pouvoir à J. GILLES  
JP HOYER, pouvoir à JM FLAMBARD

Absents : Mmes C. COLLARD

**Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.**

En préambule à cette réunion, les membres du conseil se transportent sur la place de la Mairie pour examiner la suite des travaux du parvis de l'église, le projet de rehaussement du porche ainsi que les futurs travaux des pignons de la mairie qui devront prévoir l'intégration d'un panneau d'affichage.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 Mars 2007**

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil sur l'évolution de deux points traités lors de cette réunion :

- 1- la mise en place de la collecte textile a remporté un vif succès puisque de nombreux sacs ont été déposés en Mairie et un premier enlèvement vient d'avoir lieu.
- 2- En ce qui concerne la réclamation de la DDA portant sur un montant d'honoraire de 5.808,64 Euros ; nos interventions ont eu pour conséquence l'annulation pure et simple de cette réclamation.

#### **BUDGET PRIMITIF 2007 :**

Monsieur le Maire commente le fascicule qui a été adressé à chaque conseiller municipal comportant le projet de budget par nature et par fonction pour les investissements ainsi qu'un dossier fiscal sur l'évolution des bases d'imposition des 4 taxes locales.

Le Maire propose de reconduire les différents taux d'imposition de l'année passée ce qui donne une recette fiscale globale de 62.802 €uros.

**Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité**

**Le Maire propose alors d'affecter le résultat de l'année 2006 de la manière suivante :**

1°) la somme de 31.405,58 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement 2006 de la section d'investissement

2°) reporter en fonctionnement au compte 002 du budget (compte 110 chez le Receveur) le solde, soit la somme de 24.338,55 €

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le Maire soumet ensuite au vote le budget primitif de l'exercice 2007 qui s'équilibre compte tenu des reports précédents en section de fonctionnement à la somme de 205.411,48 € et en section d'investissement à la somme de 124.805,58 €

**Après échanges de vues, ce budget est approuvé à l'unanimité.**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES : Modification statutaire n° 6**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de modification statutaire relatif au classement des haies d'intérêt communautaire et au classement des cours d'eau d'intérêt communautaire.

**Cette modification statutaire est approuvée à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **EVOLUTION DES STATUTS DU SIVOM :**

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés d'adaptation des statuts du SIVOM à ces nouvelles compétences et d'organisation de la représentativité des communes en son sein.

#### **MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE TEXTILES :**

Elle répond à un réel besoin ; de nombreux sacs ont été déposés en mairie et l'AREDAT a assuré récemment le premier enlèvement.

#### **FREQUENTATION DU SITE INTERNET :**

Notre site communal reçoit une trentaine de visites par semaine.

#### **ASSOCIATION FOYER DES BUTTEREAUX :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Monsieur et Madame BAZOGE annonçant leur démission de leur poste au bureau de l'Association.

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte mais marquent leur vif étonnement sur la procédure de dissolution qui semble avoir été mise en oeuvre sans concertation et sans convocation d'assemblée générale préalable.

Certains conseillers rappellent qu'à une époque, grâce à ses activités, cette association a créé des liens entre les habitants qui perdurent encore aujourd'hui ; elle fait donc partie du patrimoine communal.

**C'est pourquoi le conseil estimant nécessaire de maintenir cette association charge le Maire d'obtenir du dernier président, la remise des différents documents, livres,**

**registres et correspondances afin d'organiser une assemblée générale en vue de la désignation d'un nouveau bureau.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-